

À partir du 1er septembre, les camions de collecte des déchets ne passeront plus dans le sens contraire des rues à sens unique. Les bacs devront être placés du côté droit de la rue pour qu'ils soient collectés.

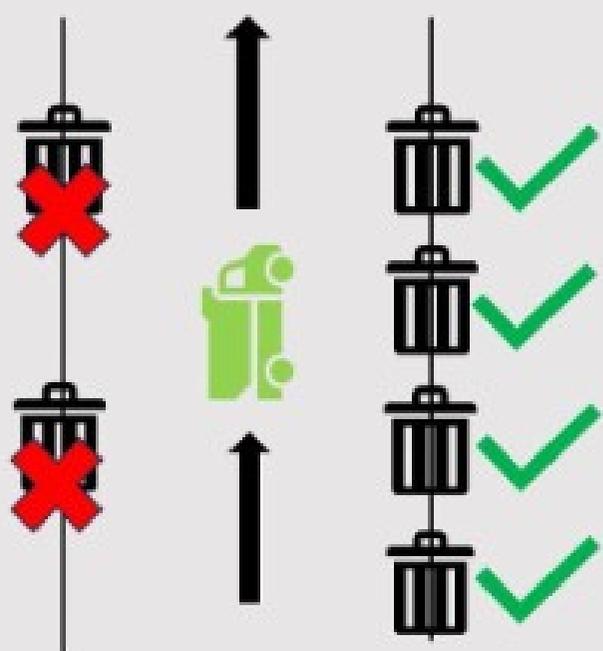
Pour les rues cul-de-sac sans espace de retournement, le camion reculera dans la rue pour pouvoir ressortir d'avant. Les bacs devront donc être placés du côté de la rue permettant au camion de les collecter.

Référez-vous au schéma ci-dessous pour placer votre bac correctement.

Cette mesure a été prise afin de minimiser les risques d'accidents. Merci de votre collaboration.

Disposition des bacs – rues à sens unique et cul-de-sac sans espace de retournement

Rue à sens unique



Rue cul-de-sac

